

La FNCC apporte son soutien au groupe de travail commun sur les bases bibliographiques créés par les libraires et les bibliothécaires

Les libraires et les bibliothécaires représentés par le Syndicat de la librairie française (SLF), l'Association des librairies informatisées et utilisatrices de réseaux électroniques (ALIRE), l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Association des Directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP), l'Association des Directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France (ADBGV) l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) et la Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation, information (FULBI) ont annoncé le 22 juin dernier la création d'un **groupe de travail commun sur l'accès des professionnels et la mise à disposition auprès du public des outils d'information et de recherches bibliographiques.**

Ce groupe, destiné à s'ouvrir à toute organisation professionnelle concernée et aux fournisseurs de données, souhaite élaborer des **propositions concrètes** sur l'évolution des outils bibliographiques afin qu'ils répondent mieux aux besoins et aux contraintes des auteurs, éditeurs, bibliothécaires et libraires, ainsi qu'aux attentes du public.

La Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC) a décidé d'apporter son soutien à cette initiative.

La FNCC considère en effet - comme les initiateurs de ce groupe de travail - que « **l'accès aux informations bibliographiques et aux outils de recherche** est plus que jamais un **enjeu majeur pour la diffusion du livre** » notamment pour les bibliothèques et pour les librairies.

Or, il n'existe pas actuellement de **base complète aisément exploitable par les professionnels et accessibles au grand public.**

La FNCC partage donc l'objectif du groupe de travail de « **mise à disposition au niveau national d'une base bibliographique de référence accessible gratuitement au grand public et gérée par les professions du livre** » et en dehors de toute visée exclusivement commerciale.

Enfin, cette base bibliographique pourrait « **permettre un abaissement des coûts par la possible réalisation d'économies d'échelle pour l'ensemble des utilisateurs des bases** » (bibliothèques, collectivités publiques, librairies...), ce qui n'est pas indifférent aux collectivités territoriales.

La FNCC souhaite être tenue au courant régulièrement des travaux de ce groupe de travail et y être associée si besoin est.

*La FNCC
Jeudi 8 octobre 2009*